



Ville de Mulhouse  
Pôle Espace Public et Patrimoine - 4  
Direction Performances Energétiques et  
Bâtiments - 43  
Service Energie-Bâtiments

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Ramonage dans les bâtiments communaux

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise des plis

2022S0069  
**31/08/2022 à 11:30**

## SOMMAIRE

1. OBJET DU CONTRAT.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur **Ville de Mulhouse**, représenté par Michèle LUTZ, Maire de la Ville de Mulhouse qui assure la maîtrise d'ouvrage.

## Adresse de l'Acheteur :

Ville de Mulhouse  
2 Pierre et Marie Curie  
BP 10020  
68968 Mulhouse Cedex 9

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Ramontage dans les bâtiments communaux**

Code CPV	Libellé CPV
90915000-4	Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Ramontage dans les bâtiments communaux
 Acheteur	Ville de Mulhouse
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services - lot 01 : mini : 13 000,00 € HT ; maxi : 52 000,00 € HT - lot 02 : mini : 10 500,00 € HT ; maxi : 42 000,00 € HT - lot 03 : mini : 11 000,00 € HT ; maxi : 43 000,00 € HT
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Sera indiqué sur chaque bon de commande
 Durée du contrat	4 ans, du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026
 Pénalités de retard	- 100 € par jour calendaire de retard en cas de dépassement du délai d'exécution fixé dans le bon de commande, - 50,00 € pour chaque absence aux réunions et la moitié de cette somme en cas de retard de plus de 15 minutes, - 350 € en cas de prestations non exécutées par site concerné.
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule $P = P_0 \times [ICHT-IME_n / ICHT-IME_0]$
 Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Objet
<b>Lot n°1 - Ecoles</b> - montant minimum 13 000,00 € HT - montant maximum 52 000,00 € HT (CPV 90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées)
<b>Lot n°2 - Sport, culture et immeubles communaux</b> - montant minimum 10 500,00 € HT - montant maximum 42 000,00 € HT (CPV 90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées)
<b>Lot n°3 - Cultes, social et bâtiments communaux</b> - montant minimum 11 000,00 € HT - montant maximum

## Objet

43 000,00 € HT (CPV 90915000-4 : Services de nettoyage de fourneaux et de cheminées)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	juin 2022
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Juillet-août 2022
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	septembre 2022
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	septembre 2022
	Classement des offres et attribution du contrat	septembre 2022
	Information des candidats non retenus	septembre 2022
	Signature et notification du contrat	octobre 2022

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu> (réf. 2022S0069).

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE
- Cadre du Mémoire technique
- Plan de prévention et annexe COVID

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le Pouvoir Adjudicateur via le profil acheteur <https://alsacemarchespublics.eu> (référence : 2022S0069).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

■ **Variantes :**

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue dans le cadre de cette consultation. Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu> (réf. n°2022S0069).

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

*Ville de Mulhouse  
Cellule Commande Publique  
2 rue Pierre et Marie Curie  
Entrée A /2ème étage /Bureau 224  
BP 10020  
68948 Mulhouse Cedex 9*

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation (y compris simulation estimative), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucuns des cas mentionnés aux articles L2141-1, L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du Travail
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Assurances	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la période de l'accord-cadre
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles et notamment : Brevet de maîtrise ou équivalent + habilitation H0B0. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder

aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété
BPU	Bordereau de prix unitaire
DQE	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	Mémoire technique rempli selon le cadre fourni dans le DCE.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (80 %)	Le critère prix sera analysé au regard du montant estimatif du marché issu du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) remis par le soumissionnaire.
2. Valeur technique (20 %)	La valeur technique sera appréciée, sur la base du cadre de mémoire technique fourni au DCE, au regard de : - l'organisation de l'entreprise avec notamment la désignation nominative de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs compétences (sous-pondération : 5), - les plages horaires d'intervention et les différents modes opératoires envisagés (sous-pondération : 15).

### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil

acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

**Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.**

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://alsacemarchespublics.eu>. (Référence : 2022S0069).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Renseignements :

Les demandes de renseignements doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Gurvan PICON - Gestionnaire Commande Publique – 43 – [gurvan.picon@mulhouse-alsace.fr](mailto:gurvan.picon@mulhouse-alsace.fr)

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

31 avenue de la Paix  
Strasbourg  
67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)  
Site internet : [strasbourg.tribunal-administratif.fr](http://strasbourg.tribunal-administratif.fr)

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Laura GAYMARD ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)